

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ET FAMILLES	Numéro de permis 2016074	Date d'inspection Le 18 janvier 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire À petit pas dans mon école		Numéro de téléphone (506) 542-2453	
Adresse 1341 chemin Robertville Robertville NB E8K 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite fait à l'établissement pour une inspection de surveillance.  
 - Ratio est conforme lors de la visite.  
 - Les enfants ont un espace individuel, identifiée à chacun pour leurs effets personnels.  
 - Les recommandations de la santé publique durant la phase de rétablissement de la COVID sont respectées par la halte.  
 - Les produits nettoyants sont rangés sous clé et hors de portés des enfants.  
 - Les enfants sont engagés dans des projets communs tel le dessin, jeux avec des billes, tic tac toe, découpage et construction. L'intérêt des enfants est connu des éducatrices.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 janvier 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par

Karine Boudreau

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 janvier 2021

\_\_\_\_\_  
Date